

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-07-855

### RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ACCÈS DANS LE SECTEUR URBAIN

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉAL DULMAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND:

**QUE** le conseil municipal a adopté le 14 août 2017, le règlement portant le numéro 2017-07-855 intitulé « **RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ACCÈS DANS LE SECTEUR URBAIN** ». L'objet de ce règlement est de déterminer les modalités pour l'aménagement d'un nouvel accès sans frais ou pour la modification, la correction ou le changement de place d'une entrée existante.

**QU'**une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**QUE** ce règlement abroge le règlement numéro 2015-02-780 et tout règlement antérieur.

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ A WICKHAM CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2017.**

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Réal Dulmaine directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2017-07-855 concernant l'aménagement de nouveaux accès dans le secteur urbain à l'hôtel de ville et à la porte du garage ainsi que dans www.wickham.ca le dix-septième jour du mois d'août 2017.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt et unième jour du mois d'août 2017.**

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier